



Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

GPI « BASSINES »

Depuis de nombreuses années « ATTAC » lutte et se bat contre l'accaparement des ressources naturelles et plus particulièrement contre la privatisation de l'eau ! Au sujet « sensible » des Bassines, on entend souvent parler du Marais-Poitevin (menacé...) mais nos Amis et voisins du Poitou/Charente sont eux aussi particulièrement menacés ! Ce problème devient bien un enjeu National (voir International) et surtout pas Global. Transmis par le collectif Bassines Non-Merci du

86, l'article qui suit de la Nouvelle république nous éclaire un peu plus sur les inepties de tels projets qui vont jusqu'à menacer nos ressources en eau potable : Jamais le qualificatif « EAU BIEN COMMUN » n'a pris aussi bien tout son sens.

Septembre—Octobre 2022 Bimestriel - N° 125

Sommaire	Page	Sommaire	Page
GPI : Bassines	1 - 2	SSA	8-11
Fête paysanne	3	Superprofits : débats	12-13
Pénurie de moutarde	4	Linky : les fourmis l'adorent	14
Agora du train : Guéret	5-6	Sobriété	14-15
Condamnation : McDo	7	Boutique	16
Des pensées qui nous inspirent	7	Agenda	16

Jipé « deux O »



D'un projet initial de 41 bassines, le nouveau document parle de 30 bassines dans la Vienne.

© (Photo Éric Pollet)

Bassines en projet : "Beaucoup de faux et de flou", selon l'association Vienne Nature

Publié le 01/08/2022 à 20:00 | Mis à jour le 02/08/2022 à 07:45

Le 12 juillet 2022, le préfet de la Vienne présentait le nouveau protocole d'accord sur les 30 bassines d'eau en projet. Décryptage avec l'association de défense de l'environnement Vienne Nature.

"C'est un protocole qui continue de foncer droit dans le mur", martèle l'association de défense de l'environnement Vienne nature, basée à Fontaine-le-Comte. Dans un document de 84 pages, le protocole détaille la création de 30 réserves de substitution - également appelées bassines - portée par cinq coopératives de gestion de l'eau et destinée à irriguer 153 exploitations agricoles.

"C'est indécent de faire des réserves d'eau pour 8 % des exploitants"

D'un projet initial de 41 bassines, le nouveau document parle de 30. Nicolas Fortin, agriculteur à La Puye et adhérent à la Confédération paysanne explique : "C'est un projet qui date de 2013. Malgré quelques évolutions, on reste sur ce mauvais projet de départ. Alors que la sécheresse est visible sur nos terres, que les restrictions d'eau potable sont en alerte maximale, il y a une incohérence à s'entêter dans ce projet de bassines qui ne correspond plus aux temps actuels."

Nicolas Fortin ajoute : "Il faut prioriser les usages de l'eau. Nous ne sommes pas contre l'irrigation mais on ne peut pas faire comme avant. Il faut réfléchir à un autre modèle." Celui d'une culture moins intensive ? "Je ne suis pas anti-maïs. Mais je pense qu'on peut faire autrement, par exemple, du blé, de l'orge, du colza et du tournesol." L'agriculteur rappelle aussi : "Dans la Vienne, l'irrigation concerne 8 % des agriculteurs. C'est indécent de faire des réserves pour 8 % des exploitants quand on dit à tout le monde qu'il faut se restreindre en eau potable."

"Non ! Une bassine, ce n'est pas une réserve d'eau de pluie"

Ce qui fait rager Vienne Nature, c'est "la méconnaissance de ce qu'est une bassine". Parmi les idées reçues qui ont la vie dure, celle-ci : "Non ! Une bassine, ce n'est pas une réserve d'eau de pluie", démystifie Francine Berry. "C'est au contrai-

re, du pompage dans la nappe phréatique. Quand les nappes sont sèches comme c'est actuellement le cas, on fait comment ?"

D'une seule voix, les administrateurs de Vienne nature qui planchent sur le sujet avec la LPO, la Confédération Paysanne, l'UFC et Vienne Agrobio dénoncent "une usine à gaz".

Un protocole validé en novembre ?

Quant aux contreparties promis dans ce nouveau protocole, "il y a beaucoup de faux et de flou" selon Vienne Nature. Et d'ironiser sur "le beau travail de communication de la part du préfet".

Concernant la "réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires" par exemple, le protocole se réfère à l'indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT). "On parle de limitation de l'IFT, tout en écrivant noir sur blanc que cet indicateur n'est pas défini."

Cerise sur le gâteau ? "L'IFT est un vieux critère de mesure. Désormais, on mesure en NODU (nombre de doses unités)". Côté calendrier, le protocole d'accord du bassin du Clain pourrait être validé en novembre 2022. Vienne nature se demande "qui aurait intérêt à signer un tel document"...



La réserve de Mauzé-sur-le-Mignon est la première à avoir été construite.
© Photo archives NR

<https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/bassines-en-projet-beaucoup-de-faux-et-de-flou-selon-l-association-vienne-nature>

La Conf 87 organise



LA FÊTE DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022 A PARTIR DE 13H
St JUNIEN LES COMBES (87)

VISITE DE FERMES
CONFÉRENCE-DÉBAT : EAU ET IRRIGATION
AVEC MARC DUFUMIER
REPAS PAYSAN
CONCERT AFRO KITCHEN

Renseignements : contact@confederation-paysanne-limousin.fr

www.facebook.com/confederationpaysannelimousin

07 82 95 22 42



Pénurie de moutarde : un hasard ?

Depuis quelques mois, nous subissons en France une pénurie de moutarde. On entend ici et là qu'ailleurs en Europe, il n'y a pas de difficulté à trouver de la moutarde dans les rayons. Des militants d'Attac⁸⁷ ou des proches de militants ont pu le constater en Belgique et en Italie notamment. Dans ces pays pas de pénurie mais alors comment expliquer cela au sein même de l'union européenne dans des pays frontaliers ?

La suite n'est en aucun cas une preuve scientifique mais simplement un rapprochement de divers éléments.

Tout d'abord, il semblerait que la pénurie de moutarde vienne du Canada qui a subi une sécheresse ayant un impact important sur la culture de graines de moutarde.

Du fait des témoignages des militants d'ATTAC⁸⁷, nous avons cherché à trouver des points communs et des différences entre l'Italie, la Belgique, la France, le Canada et l'Europe.

Fort de nos activités militantes, il ne nous a pas fallu longtemps pour trouver le point commun entre l'Europe et le Canada. En effet, nous luttons depuis suffisamment longtemps contre les traités de libre échange pour que le CETA en point commun entre ces deux entités nous saute aux yeux. En cherchant un peu dans l'actualité, on

apprend que le prix des graines de moutarde importées du Canada a doublé en 2022 et que la production de graines de moutarde en France a été divisée par 3 en 5 ans (depuis la signature du CETA). La cause de la baisse de production en France ces 5 dernières années : des graines de moutarde achetées moins chères au CANADA où des pesticides interdits en Europe sont utilisés dans la culture de la moutarde.

Toute cela explique la pénurie en France mais n'explique pas pourquoi ce n'est pas le cas en Belgique et en Italie. En continuant à chercher de l'information :

- on découvre la liste des pays qui ont ratifié le CETA et là on découvre que l'Italie et la Belgique parmi d'autres pays européens ne l'ont pas ratifié (Source Wikipédia AECG/CETA).
- On découvre (ou plutôt ça confirme ce que l'on savait) donc que chaque pays, contrairement à ce que les libéraux veulent nous faire croire, est libre de ratifier ou non un accord nauséabond et mortifère pour sa population.

Rappelons-nous que les gouvernements de l'époque (les mêmes qu'aujourd'hui) et ceux précédents, nous vendaient cela comme un bien pour la population et le monde agricole, il n'aura donc pas fallu très longtemps (moins de 5 ans) pour démontrer le contraire ! Une fois encore nous avons eu tort d'avoir raison trop tôt.

BLT



C E T A / A E C G :
Le Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) ou Accord économique et commercial global (AECG) est un accord commercial bilatéral de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. Signé le 30 octobre 2016, il est entré en vigueur provisoirement le 21 septembre 2017... non sans avoir suscité de nombreuses critiques.

Guéret

Grand débat public sur les transports ferroviaires



Mercredi 04 mai 2022 à 18h00

4 Mai 2022, première Agora à Guéret : une cinquantaine de personnes étaient réunies à l'initiative du Comité Social et Economique TER Nouvelle Aquitaine de la SNCF en présence du Directeur Territorial de Ligne Limousin Périgord de la SNCF (qui a assisté et pris part au débat).

Une invitation large avait été adressée aux usagers (quelques citoyens présents), aux élus (personne dans la salle!), aux associations d'usagers (bien représentées, actives et documentées), aux entreprises...

Avant d'engager un véritable débat, un diaporama était projeté permettant de faire un état des lieux de la situation du ferroviaire en Creuse : réseau, gares, répartitions des personnels etc... Après quoi, quatre représentants des différents syndicats ont fait part de leurs préoccupations à la salle.

Des échanges nourris se sont instaurés autour des axes suivants :

-1- La Creuse étant le département le plus rural de la région Nouvelle Aquitaine, comment faire vivre du ferroviaire en milieu rural en oubliant l'aspect rentabilité mais en privilégiant le service rendu à la population desservie.

- Si le service manque d'attractivité, comment attirer et fidéliser le public ?
- 3 pôles SNCF qui correspondent aux 3 principaux bassins d'emplois: La Souterraine, Guéret, Aubusson et une seule ligne structurante à l'ouest (Paris Toulouse). Peu de dessertes transversales à partir de Guéret.
- Cadencement des trains en régression. Problèmes de correspondances, retards.
- Horaires inadaptés aux besoins des usagers (travail, scolaires...).

- Gares sans agents pour renseigner, sécuriser les usagers. TER sans contrôleurs .
- Vente de billets rare en gare. Réservations par internet souvent déroutantes et peu facilitatrices pour une population vieillissante.
- Aberrations pour conjuguer l'achat billets train + car .

-2- Etat du réseau- Entretien, renouvellement du matériel .

C'est l'Etat qui est censé piloter la politique globale de mobilité mais il a organisé une délégation de gestion aux Régions. La Creuse est coincée entre 3 Régions: Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes. On assiste à un manque de cohérence dans ces gestions inter-régionales, chacune privilégiant son territoire et favorisant avant tout les connexions entre les grands pôles urbains. Les ruraux sont oubliés, négligés. Dans cet abandon des territoires ruraux, des lignes sont dégradées, fermées . Le matériel roulant vétuste y échoue. Ainsi la fermeture très préjudiciable de la ligne pourtant structurante Bordeaux Lyon, nous laisse très démunis . La reprise en main de cette ligne avec le projet mené par RailCoop s'avère être une privatisation déguisée qui pour l'heure n'a pas abouti à la réouverture. La concurrence ces dernières années du tout TGV aux dépens des petites lignes n'a rien arrangé.

-3- Problèmes soulevés par la privatisation à venir :

Par exemple, la Convention TER Nouvelle Aquitaine prend fin en 2024. Y aura-t-il appel d'offres ? Place de la SNCF fragilisée par ses filiales. Y aura-t-il une convention de gré à gré pour 10 ans?

Au premier Janvier 2029, l'ouverture à la concurrence du secteur POLT sera influencée par la rentabilité des lignes concernées.

Des pays comme la Suède, l'Angleterre, sont revenus en arrière après les résultats catastrophiques de la privatisation de leur ferroviaire: dégradation du réseau, du service rendu, des tarifs jusqu'à + 70%...

Dangers aussi de la mise en lots ouvrables à la concurrence ; on remet en état un service, on le laisse à la concurrence et il revient à l'Etat 10 ans plus tard dégradé faute d'entretien.

Si on a sur un réseau global plusieurs opérateurs, difficultés à harmoniser le trafic, les horaires, la vente des billets, la tarification etc...

La dynamique de libéralisation est opposée à celle du Service Public.

4- La politique de mobilité ferroviaire interroge aussi quant au choix de la transition

écologique qui devient pourtant incontournable.

Le coût écologique du transport par route demande à être questionné, qu'il s'agisse des voitures ou des camions. La réhabilitation du fret s'impose : 1 train = 50 camions.

Le Rail se doit d'être la colonne vertébrale de la mobilité d'avenir. Assez des écarts entre les discours et les réalités du terrain !

C'est un choix politique que nous, usagers, citoyens devons revendiquer aux côtés des agents SNCF

pour l'avenir du ferroviaire, l'aménagement du territoire et la pérennité du Service Public.

Ce compte-rendu ne se veut pas exhaustif de tous les points soulevés lors du débat riche, animé et engagé.

Comme pour les autres débats qui ont eu lieu, il a contribué à l'écriture d'un « livre blanc » qui servira aux syndicats pour négocier avec l'Etat ce que sera l'avenir du Train en France . La nécessité d'un pilotage national s'impose. Nous sommes tous concernés !

N L C

<https://www.agoradutrain.fr/gueret>



Les Agoras du train à Guéret : visionnez le débat dans son intégralité ici ! #train #nouvelleaquitaine #agoradutrain #sncreseau #gueret

Aller plus loin

<https://www.agoradutrain.fr/appe-du-rail>

Signez l'appel du rail sur internet et lire et faire connaître le livre blanc

Depuis le mois d'avril, le CSE TER Nouvelle-Aquitaine, l'instance représentative du personnel dans laquelle siège les 4 organisations syndicales à la SNCF (CGT / CFDT / SUD rail / UNSA), a invité l'ensemble des parties prenantes du train à un grand débat public sur l'avenir du train régional.

Usagers, cheminots, collectivités territoriales ont ainsi fait émerger un diagnostic de l'état du ferroviaire, les besoins de mobilité territoriaux et les propositions pour une politique ferroviaire régionale performante et durable.

ferroviaires

au service des habitants

Ces conclusions dessinent les lignes d'un avenir durable pour le train du quotidien, aujourd'hui menacé par la politique de transports et l'ouverture à la concurrence du trafic.

Parce que la question du ferroviaire est l'affaire de tous, parce que le débat sur le ferroviaire ne concernent pas que ceux qui le décident mais surtout ceux qui le vivent nous lançons l'Appel du Rail en Nouvelle-Aquitaine.

McDonald's France condamné pour fraude fiscale : une sanction historique !

Condamnation record de McDonalds France pour fraude fiscale : au moins 1 milliard 100 millions d'euros d'amende et de pénalités !

Le 16 mai 2022, s'est tenue, au tribunal judiciaire de Paris, l'audience d'homologation de la convention judiciaire d'intérêt public relative à la fraude fiscale réalisée par McDonald's France.

Le redressement fiscal et les pénalités s'élèvent à un milliard 245 millions d'euros (1,245 milliard). C'est la sanction la plus élevée jamais prononcée en France par le parquet national financier (PNF).

À l'origine des poursuites devant le PNF, une plainte au pénal du comité d'entreprise McDonald's Ouest Parisien, défendu par Maîtres Eva Joly et Caroline Joly du cabinet BARO ALTO, pour blanchiment de fraude fiscale. Les élus CGT avaient reçu le soutien actif de l'UGICT-CGT (Co-fondateur d'ATTAC).

En effet, les cadres sont souvent aux premières loges de la mise en place des montages financiers permettant de mettre artificiellement des filiales en déficit, ils et elles sont aussi les premiers lésés par l'absence de participation.

Le parquet national financier et McDonald's ont opté pour la procédure de convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) introduite dans la législation française en 2016. McDonald's plaide donc coupable et reconnaît officiellement avoir fraudé le fisc français.

Cette fraude a aussi lésé tous les salariés de McDonald's qui n'ont pas reçu la part de participation aux bénéfices qui leur revenait de droit. Malheureusement, aucune réparation n'est prévue pour les salarié.e.s dans cette convention judiciaire.

1,245 milliards, cela permettrait de rémunérer pendant un an 26 000 fonctionnaires, pour prendre soin de nos proches ou répondre au défi environnemental par exemple.

Cette amende record démontre l'ampleur de la fraude fiscale organisée par les multinationales et confirme la nécessité de renforcer les moyens de contrôle de l'Etat et d'intervention des représentant.e.s du personnel pour y mettre fin.



Hasard du calendrier, le 19 février 2022, les militants d'ATTAC⁸⁷ participaient, devant le McDo des casseaux de Limoges, à une action pour dénoncer l'évasion fiscale de la multinationale.

Des pensées qui nous inspirent

« Si pour avoir la liberté, il ne faut que la désirer; il ne suffit pour cela que du vouloir, se trouverait-il une nation au monde qui croit la payer trop cher par un simple souhait? Et qui regrette sa volonté à recouvrer un bien qu'on devrait racheter au prix du sang, et dont la seule perte rend à tout homme d'honneur la vie amère et la mort bienfaisante. »

« "Contr'un" ou Discours de la servitude volontaire » 1574 Étienne De la Boétie

Sécurité Sociale de l'Alimentation **Contexte**

Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires.

Art. 25

Un double constat

1 Blocage du système alimentaire dans la dualisation des modèles agricoles

Deux modèles agricoles s'opposent



L'agriculture conventionnelle

Très mécanisée, s'étend sur de grandes surfaces et inclut des intrants chimiques dans le traitement des cultures.



Les agricultures alternatives

Moins mécanisées, s'étendent généralement sur peu de surface et travaillent avec la biodiversité dans le traitement des cultures.

Côté Consommateur.ices



Coût des produits

- Abordable mais peu rémunérateur pour les producteur.ice.s
- Peu abordable et pas toujours rémunérateur pour les producteur.ice.s



Distribution des produits

- Produits omniprésents
- Produits moins accessibles



Santé

- Favorise le surpoids et l'obésité¹
- Moins 25% de risque de cancer avec une alimentation bio régulière²

Côté Producteur.ices



Endettement

- Taux d'endettement des agriculteur.ice.s triplé en 30 ans³
-



Santé

- L'exposition aux pesticides favorise le développement de maladies graves⁴
- Pas ou peu d'exposition aux pesticides



Salaire

- Un tiers des agriculteur.ice.s ont un revenu inférieur à 350€ par mois⁵
-

Côté Environnement



Pollution

- Provoque de nombreuses émissions de gaz à effet de serre¹
- Fort potentiel de séquestration du carbone¹



Utilisation de l'eau

- Faible capacité de rétention de l'eau par les sols¹
- Meilleure capacité d'absorption et de rétention de l'eau par les sols¹



Biodiversité

- Participe à la diminution de la biodiversité¹
- Favorise la biodiversité en travaillant avec elle¹

LÉGENDE :



État des lieux au niveau de l'agriculture conventionnelle



État des lieux au niveau des agricultures alternatives

SOURCES :
1: IPES FOOD, 2016
2: INSERM, 2018

3: Revue POUR n° 225, 2015
4: INSERM, 2021
5: MSA, 2017



SCANNER QR

Doit-on se contenter d'alternatives peinant à générer une transformation sociale ?

Sécurité Sociale de l'Alimentation

Contexte

2 Non respect du droit à l'alimentation

Droit à l'alimentation

Pourquoi se nourrit-on ?



Pour notre
santé



Pour notre
plaisir



Pour se
réunir



Pour se
définir

Le droit d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif, [...] à une alimentation quantitativement et qualitativement [...] suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, et qui lui procure une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et exempte de peur.

Olivier de Schutter, rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies pour le droit à l'alimentation



8 millions
de Français.es¹
dépendent de
l'aide
alimentaire

Problèmes de l'aide alimentaire :

Approvisionnement

Agriculture conventionnelle
et industrie agroalimentaire

Surproduction et gaspillage
Loi Grenot
2016

« Don » défiscalisé à l'Aide
Alimentaire

Filière agricole
de
défiscalisation
de la
surproduction
que l'on refuse
de réguler



Violence alimentaire
pour les bénéficiaires
Contrôle, culpabilité,
dépendance, dignité bafouée,
frustration, isolement, non
respect de la culture, etc.



Urgence permanente

Le nombre de bénéficiaires ne
cesse d'augmenter. En 2008 on
en comptait 3 millions, soit près
de trois fois moins qu'en 2020¹.

Veut-on de l'aide alimentaire ou un droit à l'alimentation ?

SOURCE : 1: OXFAM FRANCE, 2021

Une conclusion

**Besoin d'une
démocratie
alimentaire pour
transformer notre
système alimentaire
défaillant**



Choisir
démocratiquement ce
qui doit être produit

Organiser une élaboration
démocratique de la demande
alimentaire



Acheter des produits
selon ses besoins
et/ou envies et non
son pouvoir d'achat

Penser des mécanismes
d'accès à une alimentation de
qualité pour tous.tes



SCANNER
VOIR

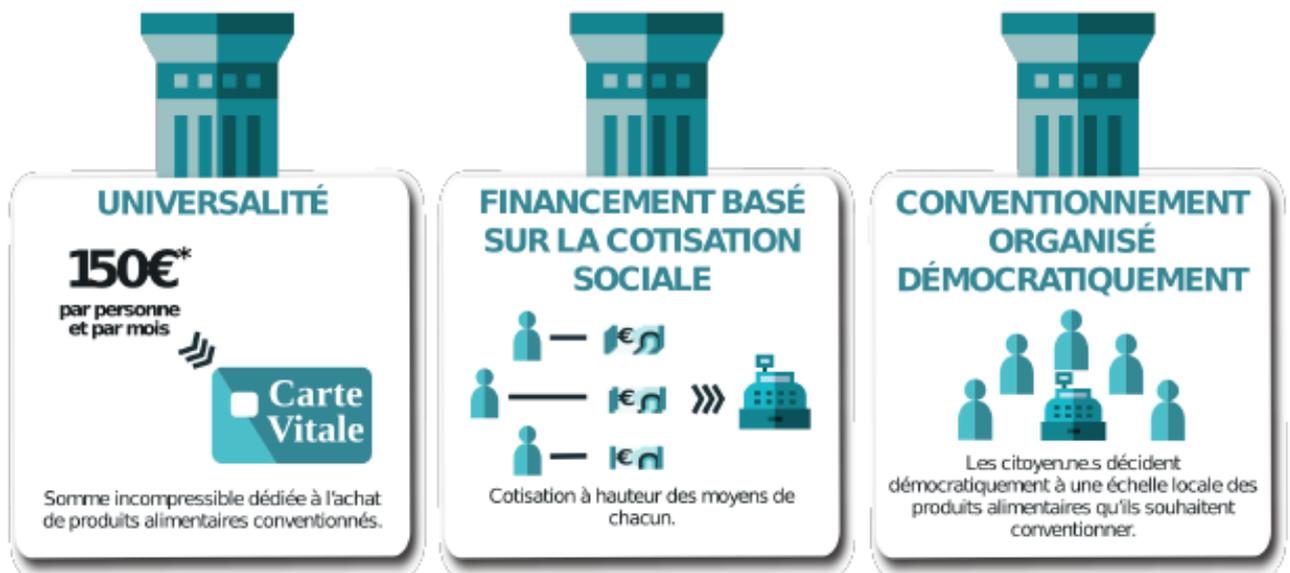
Sécurité Sociale de l'Alimentation **Principes**

Définition

Projet d'intégration de l'alimentation dans le régime général de la **Sécurité Sociale**. La Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) vise à **répondre au droit à une alimentation durable pour tous.tes** (combinant le droit à l'alimentation, le droit des producteurs et le droit de l'environnement). Elle est un des leviers pour une **transformation du système de l'alimentation** (incluant production agricole, transformation, distribution, consommation) vers une **démocratie dans l'alimentation**.

Trois Piliers

SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION



*Pourquoi 150€ ? Selon Nicole Darmon (chercheur en nutrition pour l'INRAE) il n'est pas possible d'avoir une alimentation équilibrée en dessous de 120€ par mois et par personne, 30€ de plus est un minimum pour prendre en compte les enjeux de plaisir, culture et sociabilité.

Avantages



Permettre à tous.tes de **consommer des produits de qualité** et ainsi limiter les maladies liées à une mauvaise alimentation.



Verrouiller un **budget minimum dédié à l'alimentation** pour qu'il ne soit plus la variable d'ajustement du budget des ménages.



Accélérer la **transition vers des modèles agricoles durables** en sortant de la dualisation des modèles agricoles et alimentaires.



Faire valoir le **droit à l'alimentation** et donc sortir du paradigme de la charité et de l'aide alimentaire pour les plus démunis.e.s.



Atteindre la **souveraineté alimentaire** plutôt que la sécurité alimentaire. Les citoyens ont le pouvoir sur l'économie agricole et alimentaire.



Encourager un **système alimentaire juste** (création d'emplois, juste rémunération des producteurs, préservation de la santé et de l'environnement).

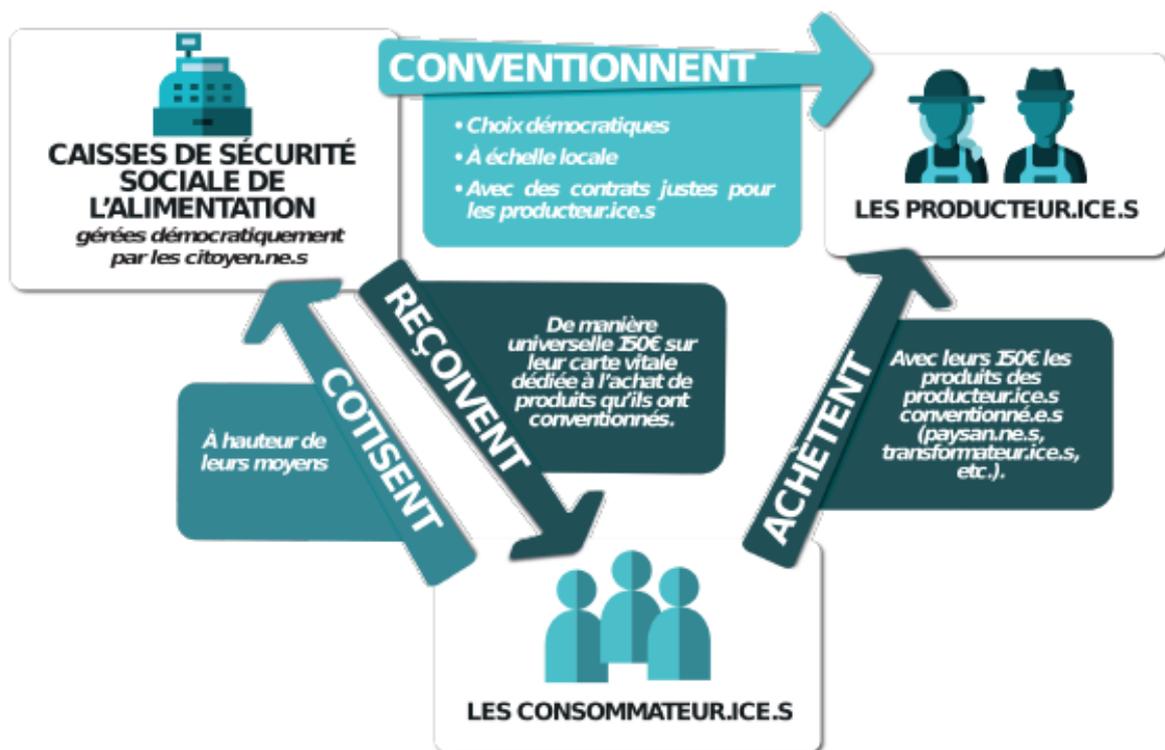


Sécurité Sociale de l'Alimentation

Principes

Comment ça marche ? _____

FONCTIONNEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION



Objections Générales _____

Ça va coûter trop cher ! **FAUX**

Ce n'est pas une dépense « nouvelle », c'est une dépense que la majorité d'entre nous effectue déjà, puisque le panier alimentaire moyen des français est de 225€ par mois par personne. Il s'agit de gagner en pouvoir de décision sur ce que nous souhaitons manger, sur ce qui doit être produit !

Par ailleurs il ne faut pas négliger les coûts cachés du système agro-industriel actuel : sur la santé, l'environnement, les ressources, l'impact sur le vivant, le coût humain et économique.

Les producteurs vont perdre leur autonomie de production **FAUX**

Personne ne sera contraint de rejoindre la SSA. Les paysans affiliés seront libres de participer à la prise de décision démocratique des caisses, ils pourront donc participer à la définition des critères de conventionnement.

Les paysans sont déjà sous la contrainte des marchés, de la PAC et de l'agro-industrie. Avec la SSA, ils seront libres de choisir leur système de contraintes et leur éthique de travail.

Les gens vont conventionner n'importe quoi et n'importe comment ! **FAUX**

Il faut parler sur la responsabilisation des citoyens et citoyennes qui seront les ultimes juges de ce qui est bon ou utile à conventionner. Les caisses étant démocratiques, chacun pourra librement s'opposer ou proposer de meilleures alternatives tout en veillant à ce que tous les besoins et problèmes spécifiques au lieu et aux personnes soient pris en compte.

Nous savons grâce à de nombreux sondages que les Français sont sensibles aux questions de l'alimentation (qualité, provenance, nutrition, plaisir), et que le problème de l'accès à une meilleure alimentation est plus souvent dû aux conditions matérielles des personnes que d'un manque d'information ou de volonté.

Superprofits, impôt sur les sociétés, évasion fiscale... : débats et des bas ?

Refus persistant d'imposer, même temporairement, les « superprofits » des entreprises, échec à traduire au sein de l'Union européenne le projet d'imposition minimale des multinationales (pourtant largement insuffisant) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), absence totale de volonté de rééquilibrer le système fiscal, le quinquennat démarre aussi fort que le précédent : la justice fiscale, sociale et écologique ne passera pas ! Telle une boussole indiquant le sud, le pouvoir persiste obstinément dans son orientation injuste, incapable de faire face aux enjeux de la période. À quelques encablures de la présentation du premier projet de loi de finances du quinquennat, il nous faut revenir un instant sur les sujets en débat.

Cachez cette taxe que je ne saurais voir...

En 2021, les entreprises du CAC 40 ont dégagé près de 160 milliards d'euros de profits (soit, schématiquement, le résultat d'exploitation de l'entreprise obtenu par différence entre les produits - les revenus - et les charges - les dépenses-) contre 94 milliards en 2017, 89 milliards en 2018 et 82 milliards en 2019. L'écart entre ces 3 années précédant l'année 2020, marquée par la crise sanitaire, et l'année 2021 avoisine donc les 70 milliards d'euros. Et si l'on prend en compte non plus seulement le CAC 40 mais les 150 plus grandes entreprises, le « superprofit » se situerait entre 82 et 93 milliards d'euros. Des chiffres que le gouvernement ne veut pas voir. Si l'Assemblée nationale aura finalement rejeté, de quelques voix, un projet de taxation de 25 % des superprofits des multinationales, cet écart situe le niveau des « superprofits » que certaines voix, dont celle d'Attac et des organisations membre du collectif « Plus jamais ça ! » [1] proposent d'imposer pour financer des mesures redistributives.

Les pourfendeurs de ce projet de taxation des « superprofits » avancent notamment qu'il faut préserver une « stabilité fiscale ». Sous entendu ici : une stabilité d'un système qui fait la part belle aux grandes entreprises et aux plus riches. Ils arguent également que certains profits sont réalisés à l'étranger et ne peuvent par conséquent pas être imposés en France. Mais en réalité, il faut plutôt parler ici de profits « déclarés » à l'étranger. En effet, comme plusieurs affaires (McDo, McKinsey pour ne citer que les plus récentes), il arrive que des profits soient « générés » en France mais déclarés dans des pays faiblement fiscalisés, via l'utilisation massive des prix

de transfert souvent déconnectés des réalités économiques. Les mêmes mettent également en avant l'intérêt de réaliser d'importants bénéfices pour favoriser l'investissement. Or, une bonne part de ces profits donnent lieu au versement de dividendes (57 milliards d'euros en 2021 contre 47 milliards en 2017, 51 en 2018 et 30 en 2019) : ces sommes échappent ainsi à l'investissement et à la hausse de la rémunération des salarié.es.

Le débat n'est cependant pas clos. Le prochain projet de loi de finances pour l'année 2023 sera l'occasion de revenir sur cette question et, au-delà de la taxe sur les superprofits, sur l'absolue nécessité de réformer le système fiscal. Quant à la « stabilité fiscale », c'est celle qui reposerait sur un système fiscal véritablement progressif, permettant de réduire les inégalités et de financer l'action publique et la transition écologique, mais aussi de favoriser l'investissement des entreprises qu'il faut promouvoir.

Une mission parlementaire sur la fiscalité des entreprises

C'est dans ce contexte que le président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale a annoncé le lancement d'une mission d'information sur la fiscalité des entreprises (notamment des multinationales), prenant l'exemple de grandes entreprises qui paient peu d'impôt en France, voire n'en paient pas, alors qu'elles y exercent une activité. De nombreux exemples ont montré le découplage qui existe entre le territoire où est généré un profit grâce à une activité réelle et le territoire où ce profit est imposé, souvent où l'impôt sur les sociétés est faible, voire nul, par voie d'optimisation ou de fraude.

Utilisation des régimes dérogatoires et des « niches fiscales », exploitation des failles des textes (droit fiscal et conventions fiscales bilatérales), voire fraude et nous en passons ; le contournement de l'impôt est l'œuvre d'une ingénierie financière, comptable, juridique et fiscale mobilisée pour maximiser, même artificiellement, le profit, le revenu et le patrimoine d'une poignée d'agents économiques. Avec, à la clef, des pertes de recettes immenses pour les États. Pour le CEPII, « Plusieurs instruments peuvent ainsi être utilisés : manipulation des prix de transfert sur les transactions entre filiales d'un même groupe (échanges de biens ou de services) et la localisation des dettes ou d'actifs générant des revenus (brevets, marques, dette) au sein du groupe génèrent artificiellement des flux internationaux de dividendes entre filiales et maisons-mères, des pays à faible fiscalité

vers ceux à fiscalité élevée » [2]. Et au final, selon Gabriel Zucman, 40 % des profits des multinationales sont logés dans les paradis fiscaux [3].

Qu'attendre de cette mission parlementaire ? Qu'elle dresse un bilan complet des stratégies d'évitement de l'impôt et des profils de ses bénéficiaires, mais également des mesures prises au cours des dernières années (qui a profité de la baisse des taux de l'impôt sur les sociétés et des impôts dits « de production » ? par exemple) . Il faut en effet rétablir les faits face au discours néolibéral. Mais aussi et surtout, même si nul doute que le gouvernement ne la mènera pas, qu'elle nourrisse le débat en faveur d'une réforme de fond du système fiscal.

Et pendant ce temps-là, en Europe...

Emmanuel Macron et son gouvernement l'avaient promis ; au cours du 1er semestre 2022, la présidence française de l'Union européenne permettra de traduire en droit européen l'accord de l'OCDE sur l'imposition minimale des multinationales qu'Attac a analysé comme étant très insuffisant [4]. Tel n'a pas été le cas. On parle désormais d'une application de cet accord en 2024, au mieux...

Rarement les orientations en débat auront été aussi claires : pour le gouvernement, la justice fiscale, sociale et écologique n'est ni un moyen, ni un objectif. Pour Attac (et les organisations engagées dans la

plateforme Paradis fiscaux et judiciaires [5]), face aux enjeux, c'est au contraire une priorité absolue, en France comme au plan international (avec notamment l'instauration d'un cadastre financier et d'une taxation unitaire [6]).

Observatoire de la justice fiscale d'Attac

Notes

[1] « Taxons les superprofits des multinationales pour redonner du pouvoir d'achat », tribune du collectif « Plus jamais ça ! » du 20 juillet 2022.

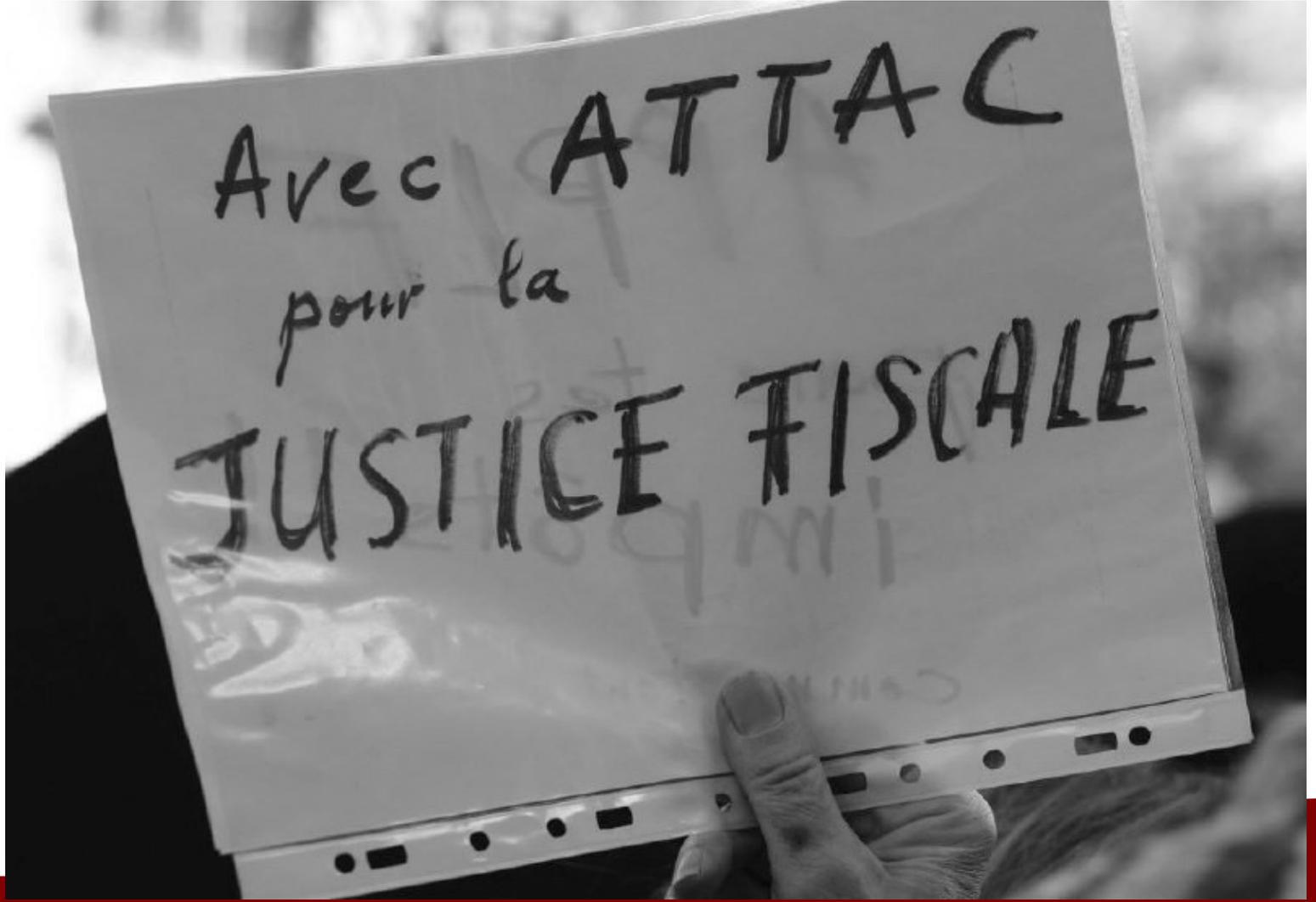
[2] Laurence Neyman et Vincent Vicard, « Les revenus des multinationales dans les paradis fiscaux », Blog du CEPIL, 14 septembre 2018.

[3] Gabriel Zucman, La richesse cachée des nations, enquête sur les paradis fiscaux, 2ème édition, collection La République des idées, Éditions du Seuil, Paris, 2017.

[4] Observatoire de la justice fiscale, « Accord historiquement insuffisant sur l'impôt mondial », 11 octobre 2021.

[5] La Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires rassemble de nombreuses organisations comme Attac, le CCFD terre solidaires, Oxfam, le syndicat de la Magistrature, Sherpa, Solidaires Finances Publiques, Anticor, One...

[6] Attac, « La taxation unitaire pour lutter contre l'évasion fiscale des multinationales », 15 juillet 2019



Avec ATTAC
pour la
JUSTICE FISCALE

Le Canard Enchaîné révèle qu'à la belle saison, les fourmis n'hésitent pas à coloniser les compteurs Linky, provoquant de multiples pannes inopinées de courant chez les usagers du réseau d'électricité.

L'information est révélée dans *Le Canard Enchaîné* du mercredi 26 mai 2022 : partout en France, des usagers de Linky se plaignent régulièrement de coupures de courant intermittentes, plus ou moins longues, dès le retour du printemps.

Le disjoncteur n'est pourtant pas à l'origine de ces coupures très embêtantes : selon les techniciens d'Enedis envoyés sur place, un seul coupable : les fourmis ! Selon un usager qui a « mené l'enquête », cité



par le palmipède : « Les circuits à l'intérieur sont recouverts d'une substance à base d'amidon, ce sucre que l'on trouve dans des végétaux. Ça attire les fourmis, elles s'agglutinent, le compteur détecte l'équivalent d'une surtension et provoque la coupure. »

Un souci « pas nouveau » qui a par ailleurs été confirmé par le service communication du gestionnaire du réseau, qui précise que « ce phénomène » intervient surtout en pleine saison, à savoir entre les mois de mars et de septembre. Selon Enedis, l'amidon qui enrobe les circuits n'est pas la seule explication : les fourmis voient en Linky « un coffret électrique qui les protège en leur offrant un environnement tempéré. » Toujours est-il qu'environ un millier de pannes de ce type sont identifiées chaque année en France. Si, certes, la fourmi n'est pas prêteuse, elle n'hésite pas à poser ses valises où bon lui semble !

Site Internet www.DossierFamilial.com

CHEVAUCHER LES EXPRESSIONS : LA SOBRIÉTÉ

Au fur et à mesure que la crise climatique prend de l'ampleur, les réponses portées par celles et ceux qu'on a refusé d'entendre depuis bien longtemps se révèlent aujourd'hui nécessaires. Alors pour ne pas se renier ou donner raison à ces « cassandres », il faut inventer, diffuser un autre vocabulaire (des « éléments de langage »). C'est le sens de cette chronique régulière souvent inspirée par l'équipe de LMSI (1)

Nous nous intéressons à ce terme, car nous faisons le pari qu'il va y en avoir de la même espèce qui vont être, utilisés (2) face à la crise climatique soit pour nous faire croire que l'on fait mais sans rien faire, soit pour nous convaincre qu'il faut faire, mais qu'il ne faut pas « tout révolutionner », soit pour nous convaincre que ce qui va être fait n'est pas ce qui est réclamé depuis longtemps.

D'abord, employer sobriété est indécent quand on fait l'impasse sur la question des besoins, des droits et des inégalités (3), « sobriété subie »

Engager un débat sur la sobriété (énergétique et autre) dans notre société, c'est aussi s'engager dans un faux débat qui encore une fois masquera la radicalité des analyses dont nous avons besoin pour sortir du capitalisme occidental.

La sobriété a « souvent été associée à d'autres ter-

mes comme la tempérance, l'ascèse, la simplicité ou la frugalité » (4) qui sont associés à une exigence morale. Mais la catastrophe en cours n'est pas la funeste conséquence d'une somme de responsabilités individuelles.

Engager un débat sur la sobriété aujourd'hui, c'est d'une certaine façon ignorer tous celles et ceux qui ont aussi alerté sur les méfaits du capitalisme envers la nature dès le XVIII^e siècle : « Ainsi découvre-t-on les alertes environnementales sur la « planète malade » lancée par le socialisme utopique de Charles Fourier, la valorisation romantique de la nature par le transcendentalisme américain de Henry David Thoreau, le libéralisme hétérodoxe de John Stuart Mill prônant un état économique stationnaire respectueux des équilibres naturels, le républicanisme de Jules Michelet soucieux des animaux et le combat de George Sand en faveur de la forêt de Fontainebleau, ou encore l'anarchisme d'Élisée Reclus, véritable géographe écologique avant la lettre. Cette somme témoigne que nombre des problématiques écologiques d'aujourd'hui.../...travaillaient hier déjà, plus ou moins directement, cette nébuleuse progressiste qui devait inspirer les pensées sociales contemporaines. » (5) Et bien sûr, tout aussi cynique d'ignorer tous les combats

contemporains et les causes qui intégraient à la fois un comportement individuel et un combat politique en partant du rapport Meadows (6) en passant par Pierre Rabhi (7), la simplicité volontaire (8), la décroissance (9), jusqu'à l'appel à désertifier de 8 étudiants d'AgroParisTech (10)

On voit bien là, tout l'enjeu qu'il y a à construire un autre discours pour ne pas exhumer tous ces possibles ensevelis depuis tant d'années.

JPB

(1) : <https://lmsi.net/>

(2) « croissance verte », « développement durable » (1987), « la chasse au gaspi » (1979), « écoanxiété » (2022), face à ... la procrastination des élites !!!

(3) « I urge all governments to tax these excessive profits &

use the funds to support the most vulnerable people. » António Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies

(4) « Repenser notre rapport à la sobriété » <https://www.lafabriqueecologique.fr/>

(5) « La Société écologique et ses ennemis. Pour une histoire alternative de l'émancipation » Serge Audier 2017, La Découverte

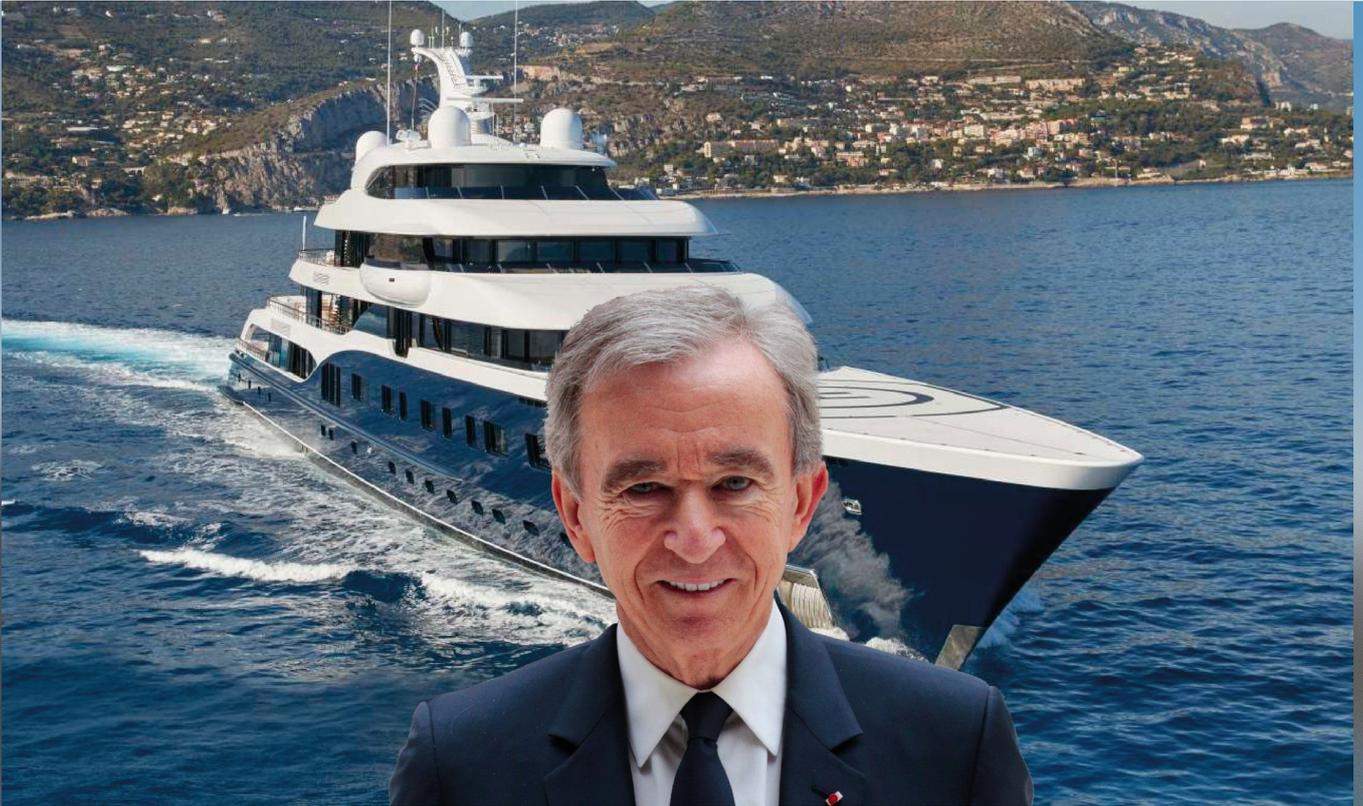
(6) « Les limites à la croissance », 1972 et sa « diabolisation » : <http://vertcommeuneorange.blogspot.com/2011/10/la-malediction-de-cassandra.html>

(7) Pierre Rabhi, « Vers la sobriété heureuse », Editions Babel, 2010,

(8) de Jacques Ellul à Yvan Illich en passant par René Dumont.

(9) d'André Gorz à Serge Latouche en passant par Paul Ariès.

(10) Douze chaires d'enseignement d'AgroParisTech sont cofinancées par des industriels et des poids lourds de l'agroalimentaire.



LES ULTRA-RICHES DÉTRUISENT LA PLANÈTE

EPISODE 3082

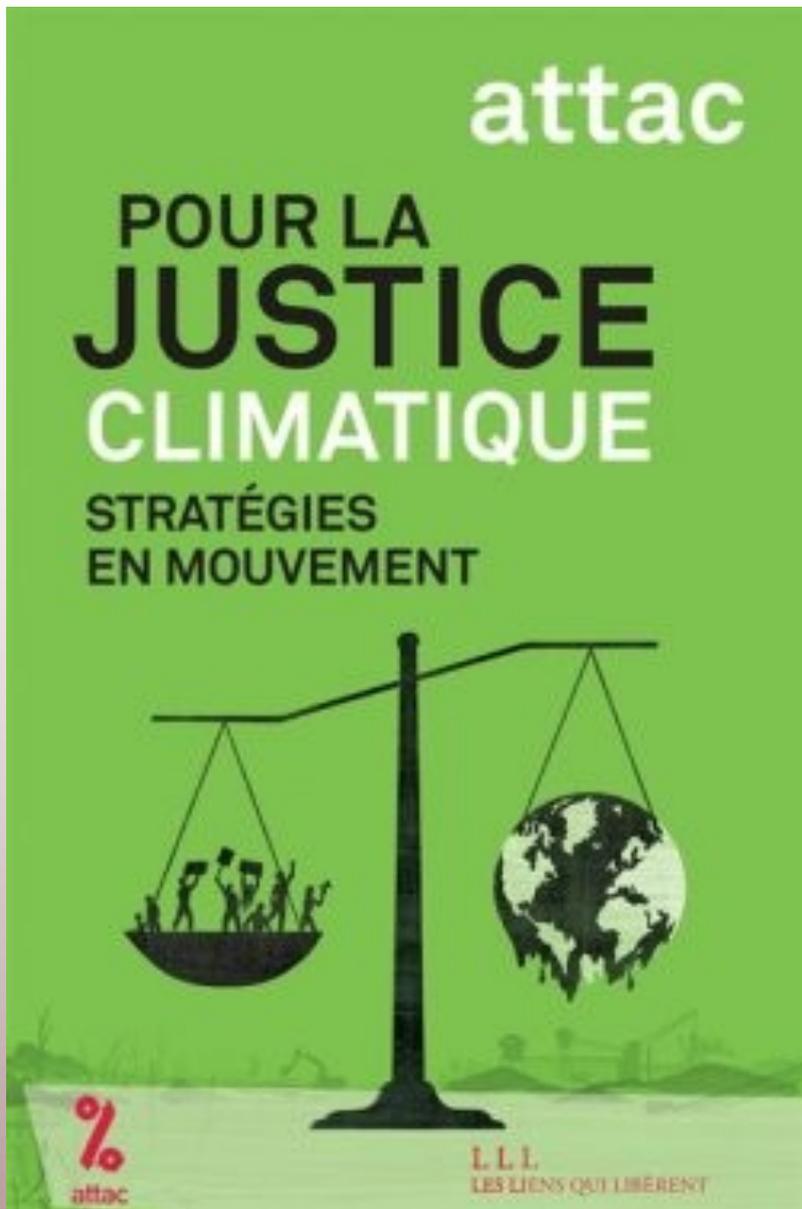
Bravo à Bernard Arnault dont le yacht a émis **123 tonnes de CO2 en une semaine**, soit **1400 fois plus qu'un français moyen !**

Un bien bel exemple de "sobriété énergétique"...



attac

Via @YachtCO2tracker, un compte d'utilité publique.



Face au chaos et à l'urgence climatique, la mobilisation est plus que nécessaire, elle est impérieuse. La crise climatique révèle des inégalités sociales profondes face au dérèglement, souligne l'absurdité du système capitaliste dans un monde aux ressources limitées et appelle à la structuration de nouvelles formes de lutte pour la justice climatique.

De nombreux mouvements ont vu le jour pour tenter d'apporter des réponses à cette crise mondiale, environnementale et sociale. De l'évolution de ces mobilisations protéiformes peuvent être tirés des enseignements pour accompagner le développement d'une véritable justice climatique libérée des forces politiques dominantes dont l'(in)action devient toujours plus criminelle.

Pour faire advenir plus qu'une transition saupoudrée de vert, il faut valoriser le foisonnement et la diversité des initiatives, construire un ensemble de mobilisations qui articulent résistances, non-coopération et construction d'alternatives. Une société basée sur l'égalité, la justice sociale et climatique peut, et doit, voir le jour, à condition d'être portée par un mouvement collectif, qui cultive l'engagement, la solidarité et le soin.

Cet ouvrage a été rédigé et coordonné par Vincent Gay et Nicolas Haeringer.

Ce livre est disponible dans la boutique en ligne d'ATTAC ou sur le stand d'Attac87 dans nos différents événements

AGENDA MILITANT

HAUTE-VIENNE

- **11 septembre** : Foire éco Bio à Meyssac (19)
- **18 septembre** : Foire Bio Colchique Guéret (Etang de Courtille)
- **29 septembre** : journée d'action interprofessionnelle
- **9 octobre** Foire Bio veyrac (Mas Martin)
- **Fin 2022** : festival cinéma d'attac87

CREUSE

Contact Attac 23
attac23@gmail.com

CORREZE

Contact Attac 19
[F. Perin 06.83.72.81.08](tel:06.83.72.81.08)

HORS PERIMETRE

- **24 septembre** : Fête agriculture Paysanne à Rancon (voir affiche dans bulletin page 3)